



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : Le 5 décembre 2013
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECST-RFP-13-0024	
Titre : Conseiller régional en relations médias (CRRM)	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 31 janvier, 2014	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, (Québec) K1A 0M6 proposal-proposition@elections.ca	
À l'attention de Stéphanie Thomas Conseillère principale, Services de l'approvisionnement et des contrats	N° de tél. INSÉRER N° de fax INSÉRER

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Conseiller régional en relations médias (CRRM) qui porte le numéro ECST-RFP-13-0024 datée du 22 novembre 2013 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 1

Question : Si j'habite à Regina, puis-je soumettre une proposition pour l'opportunité de contrat de conseiller régional en relations médias dans le région de service de la Ville de Winnipeg ou de Saskatoon?

Réponse : Conformément à la section 8.2 de la Partie 9 – Attestations, les soumissionnaires doivent attester qu'il/elle ou leur ressource proposée réside dans la région géographique qui comprend la région de service pour laquelle il soumet une proposition. La région géographique de chacune des régions de service est décrite à la Partie 10 – Régions de service de la DP.

En conséquent, un soumissionnaire désirant soumettre une proposition pour la région de service de la Ville de Winnipeg ou de Saskatoon doit attester qu'il/elle ou leur ressource proposée réside dans la région géographique qui détient un des codes régional suivant : 204, 306, 431 et 639.

Question No. 2

Question : Est-ce qu'on doit soumettre signée, la page couverture de la demande de proposition avec notre proposition?

Réponse : Conformément au paragraphe 2.4.1, une version signée de la DP est requise. Si elle n'est pas fournie au moment où la proposition est soumise, l'autorité contractante en fera la demande.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de la page couverture de la DP

Par la présente, la première page de la DP est modifiée en supprimant « Le 3 janvier

2014 à 14 :00 (HNE) » de la boîte intitulée « clôture de la demande de proposition » et doit être remplacée par :

Le 31 janvier 2014 à 14 :00 (HNE)